

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 06 – ANNEE 2013 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 26 septembre 2013 à 20H30

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 20 septembre 2013

Affichage :

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Michel KUHN, Marie-Rose MUSSIG, Robert SCHNEIDER, Marie-Claire LEISER, Gabriel WOLFF, Romain ROTH, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Béatrice WURTZ, Carole SENGER, Martine HOMMEL, Colette DIETRICH, Marcel MICHEL, Christine MAIRE, Florent DIETRICH, Estelle LAMBERT, Joël HOCQUEL, David GEFFRE.

Membres absents excusés avec procuration :

- Jeannot GABEL donne procuration à Anne EICHWALD
- Brigitte RIFF donne procuration à Gabriel WOLFF
- François HERTER donne procuration à Joël HOCQUEL.

Membre absent :

- Elisabeth BLAND.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n°5 du 27 juin 2013
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Affaires générales
 - 5.1. Rapports d'activités 2012
 - 5.1.1. Numéricâble
 - 5.1.2. Electricité de Strasbourg
 - 5.1.3. Réseaux
6. Ressources humaines
 - 6.1. Recrutements pour accroissement saisonnier d'activités
7. Affaires immobilières
 - 7.1. Cession de terrain
8. Finances
 - 8.1. Zone de Loisirs / Camping – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
9. Divers

1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Robert SCHNEIDER est désigné comme secrétaire de séance.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- ❖ *Il est signalé des mouvements de personnel :*
 - *à la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau : changement du Commandant de Brigade*
 - *à l'école élémentaire de l'Ill au Rhin : Mme Christine MAIRE prend provisoirement la direction de l'école élémentaire de Drusenheim et Madame Sophie RAVIER assure l'intérim.*

- ❖ *La Commune a repris possession des locaux sis 125 route Nationale après interruption du bail professionnel. Leur destination est en cours de réflexion.*

- ❖ *La présence de gens du voyage pendant une semaine fin août est évoquée.*

- ❖ *P.O.S./ P.L.U. : une réunion des Personnes Publiques Associées s'est tenue le 30 août dernier ; une réunion publique aura lieu le 22 octobre avant l'arrêt par le Conseil Municipal, en novembre.*

- ❖ *Le bateau "Gambsheim" a été inauguré par les Voies Navigables de France le 12 septembre 2013 ; il est destiné à des travaux d'entretien sur le Rhin.*

- ❖ *Il est rendu compte :*
 - *de la réunion publique d'information sur le compostage du 9 septembre*
 - *des manifestations du récent Messti qui ont connu un certain succès, malgré une météo peu favorable*
 - *des débuts d'activités sportives et culturelles à l'EcRhin, devenu une véritable ruche*
 - *de la réunion de rentrée de la Commission Affaires Scolaires avec les enseignants, le 24 septembre 2013.*

- ❖ *Trois candidats ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour la conception du projet de construction de vestiaires et club-house au stade de football.*

- ❖ *La construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours pour Gambsheim, Kilstett et Offendorf est en cours, rue des Pompiers.*

3.
APPROBATION DU PROCES VERBAL N°5
DU 27 JUIN 2013

Le procès verbal n° 5 est adopté,

à l'unanimité.

4.
DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES – DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
832	16	T1C2 et T1C3	24,02	Lotissement "Du Ried au Verger"	Sàrl Delt'Aménagement
833	6	2/26	4,49	Rue de l'Ancienne Eglise	M. et Mme Francis GELB
834	6	1/26	4,69	Rue de l'Ancienne Eglise	M. et Mme Francis GELB
835	4	72 et 118/20	5,30	Rue de l'Etang	Mme Corinne FRITZ
836	16	T1A6	5,01	Lotissement "Du Ried au Verger"	Mme Pascale HAESSLER
837	16	T1A20	4,44	Lotissement "Du Ried au Verger"	Mme Pascale HAESSLER
838	16	T1D1	24,35	Lotissement "Du Ried au Verger"	Sàrl Delt'Aménagement
839	11	14	5,44	31 rue du Maréchal Leclerc	Messieurs Frédéric et Nicolas BRESTENBACH
840	16	T2A26	5,42	Lotissement "Du Ried au Verger"	M. et Mme Joseph ZILLIOX
841	21	412/2	5,32	5b rue de la Gravière	M. Grégory GILLIUNG
842	10	38	9,43	12 rue de l'Ecole	Mme Mariette POIRSON
843	10	113/27	4,78	12 rue des Hirondelles	Consorts SCHONGART

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
844	11	66/1	5,20	2 rue des Peupliers	M. et Mme Hubert STAHN

5. AFFAIRES GENERALES

5.1. Rapports d'activités 2012

5.1.1. Numéricâble

En application du contrat d'établissement et d'exploitation qui lie la Commune de Gamsheim et la société Numéricâble, le rapport d'activités 2012 de Numéricâble est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2012 de la société Numéricâble.

5.1.2. Electricité de Strasbourg

En application du contrat de concession passé entre la Commune de Gamsheim et Electricité de Strasbourg Réseaux le 10 septembre 1997, par lequel la Commune concédait le service public de distribution d'énergie électrique à Electricité de Strasbourg S.A., le rapport d'activités 2012 d'Electricité de Strasbourg Réseaux est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2012 d'Electricité de Strasbourg Réseaux.

5.1.3. Réseaugds

En application du contrat de concession passé entre la Commune de Gamsheim et Réseaugds le 28 mai 2002, par lequel la Commune concédait le droit exclusif de fournir et de distribuer le gaz à Gaz de Strasbourg, le rapport d'activités 2012 de Réseaugds est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2012 de Réseaugds.

6. **RESSOURCES HUMAINES**

6.1. Recrutements pour accroissement saisonnier d'activités

Des crédits sont inscrits au budget pour le recours à des agents non titulaires.

L'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit des recrutements temporaires de non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité à raison de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

Il est proposé de prévoir, au sein des Services Techniques, la possibilité de recrutements complémentaires à ceux déjà autorisés antérieurement par le Conseil Municipal, de façon à laisser au Maire une certaine souplesse en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 3-1°

VU les crédits inscrits au budget

En complément de ses décisions antérieures en matière d'emplois saisonniers,

*- **DECIDE** d'autoriser avec effet du 1^{er} septembre 2013 le recours à des engagements pour accroissement saisonnier d'activités au sein des Services Techniques pour une durée hebdomadaire de service de :*

- 15 heures*
- 25 heures*
- 30 heures*

*- **FIXE** la rémunération par rapport à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux en fonction de la qualification de l'agent, dont l'appréciation est laissée au Maire*

*- **CHARGE** le Maire de définir la nature et la période des postes à pourvoir selon nécessité et de procéder aux recrutements sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984, dans la limite des crédits budgétaires disponibles*

*- **DIT** que la présente délibération est applicable tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée.*

7. **AFFAIRES IMMOBILIERES**

7.1. Cession de terrain

Dans le cadre d'une récente mutation d'immeubles et d'un projet de construction au n° 16 de la rue du Maréchal Leclerc, il a été constaté que la Commune était propriétaire d'une emprise foncière dans les limites de la propriété.

S'agissant d'un projet immobilier porté par un nouveau propriétaire, à savoir la Société LIENHARDT HABITAT ayant siège à Herrlisheim (67850), il est proposé de céder à ce dernier la parcelle n° 182/23 d'une contenance de 1,06 ares au prix fixé par le service des domaines, à savoir 10 000 € l'are, minoré d'un abattement de 50% vu les circonstances particulières du dossier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder au prix de 5 000 € l'are la parcelle section 9 n° 182 d'une contenance de 1,06 are à la Société LIENHARDT HABITAT.

- **DIT QUE** tous les frais notariés et d'arpentage sont à la charge exclusive de l'acquéreur

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et convention à intervenir.

8. **FINANCES**

8.1. Zone de Loisirs / Camping – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé la reprise directe de la gestion de la Zone de Loisirs et du Camping, en créant une régie municipale à autonomie financière.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les immobilisations corporelles et incorporelles doivent faire l'objet d'amortissements, et la durée est fixée par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur ces amortissements.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **OPTE** pour le principe de l'amortissement linéaire des immobilisations corporelles et incorporelles

- **FIXE** comme suit les durées d'amortissement :

REGIE MUNICIPALE A AUTONOMIE FINANCIERE

ZONE DE LOISIRS / CAMPING DE GAMBSHEIM

Tableau des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Dénomination	Durée
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles inférieures à 1 000 €</i>	<i>1 an</i>
<i>Immobilisations incorporelles :</i>	
- logiciels	2 ans
<i>Immobilisations corporelles :</i>	
- voitures	5 ans
- camions et véhicules industriels	8 ans
- mobilier	10 ans
- matériel de bureau électrique ou électronique (sauf informatique)	5 ans
- matériel informatique	4 ans
- matériels classiques	5 ans
- coffre fort	20 ans
- installations et appareils de chauffage	10 ans
- appareils de levage – ascenseurs	20 ans
- appareils de laboratoire	5 ans
- équipements de garages et ateliers	15 ans
- équipements de cuisine	10 ans
- équipements sportifs	10 ans
- installations de voirie	20 ans
- plantations	20 ans
- autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
- bâtiments légers, abris	15 ans
- agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Immobilisations corporelles transférées par l'ancien gestionnaire (valeur résiduelle) :	
<i>Buts de hockey</i>	<i>1 an</i>
<i>Lecteur digicode</i>	<i>1 an</i>
<i>Badges d'accès</i>	<i>1 an</i>
<i>Barrière d'accès</i>	<i>9 ans</i>
<i>Bureau</i>	<i>2 ans</i>

9. **DIVERS**

Il est rappelé la rencontre entre élus des Conseils Municipaux de Gamsheim et de Rheinau ce 28 septembre.

Les prochaines manifestations sont annoncées, dont notamment :

- les Virades de l'Espoir le 29 septembre 2013 à la Zone de Loisirs*
- la première programmation culturelle à l'EcRhin : le spectacle "Raoul et Maurice", le 4 octobre 2013 à 20h30, coorganisé par Gamsheim-Animation et Cigalivres, avec l'appui de la Commune,*
- le spectacle/conte "le don des pierres" organisé par la Bibliothèque à la salle polyvalente, le 9 octobre 2013*
- le tableau "Fête des Récoltes" à l'église.*

Il est signalé des problèmes sur le réseau Numéricâble.

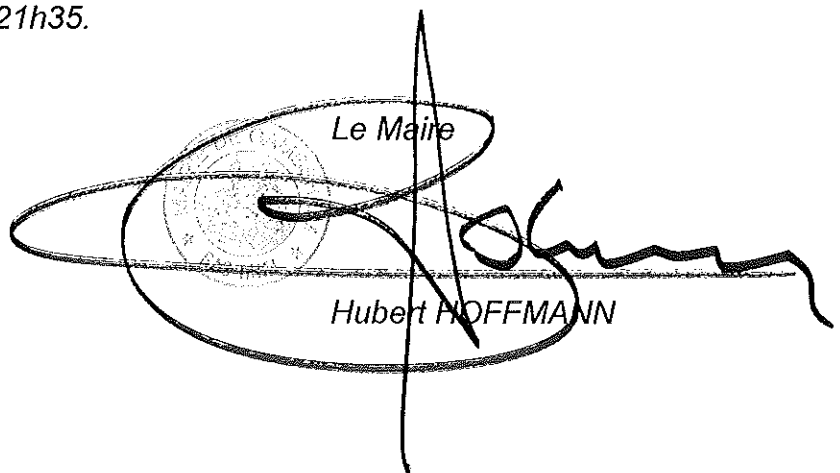
Un Conseiller s'interroge sur une possibilité de fermeture de la déchetterie en été le samedi à 18h au lieu de 17h.

Les prochaines élections municipales se tiendront le 23 et 30 mars 2014.

Le Maire Hubert HOFFMANN annonce son intention de reconduire une liste municipale.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire



Hubert HOFFMANN